



Arrêté du Maire

Arrêté permanent

Portant nomination des membres au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Le Maire de la Commune de Veigy-Foncenex (Haute-Savoie),

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R 123-11,

Vu la délibération du Conseil Municipal DEL_2026_035 en date du 27 avril 2026, fixant à douze le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, soit six membres du Conseil municipal et six membres nommés par le Maire,

Considérant l'absence des propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées, et par les associations de personnes handicapées,

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, en qualité de personnes qualifiées intervenant dans les domaines des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, ainsi que des familles :

- Virginie Garrau
- Béatrice Huehn
- Henri Duruz
- Edoardo Chiarotti
- Isabelle Demierre
- Annabel Flahaut

Article 2 : La Direction Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : Le présent arrêté sera télétransmis au contrôle de légalité et ampliation sera adressée à :

- le Service de Gestion Comptable (SGC) de Thonon-les-Bains
- Aux Membres du Conseil d'Administration du CCAS nommés par le présent arrêté.

Certifié exécutoire,
Transmis au représentant
de l'État le :

- 4 MAI 2026

Affiché, publié, ou notifié le :

- 4 MAI 2026

Fait à Veigy-Foncenex, le 04 mai 2026

Pour le Maire absent,
Charlotte LAFOURCADE

Pour le Maire absent,
Charlotte LAFOURCADE

